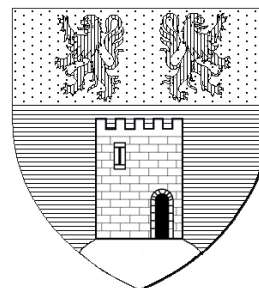


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, RIPERT Isabelle et MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Mme CAPRON Christine représentée par M. MAGNUS, M. MICHEL Cédric représenté par Mme TREMORI.

Absents : Mme IRÉNÉE Sandrine, MM RIGAT Alex et RICHAUD Guillaume

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en indiquant qu'il s'agit de la dernière de la mandature. Il remercie les conseillers pour ces six années de travail et donne lecture de l'ordre du jour.

Lou MURAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1- APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 17 DECEMBRE 2025 ET 21 JANVIER 2026

Le procès-verbal du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité. Le procès-verbal du 21 janvier sera complété par la mention de l'association Mémoire de la résistance dans les Hautes-Baronnies dans les organisateurs de l'exposition à Notre-Dame de Calma.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Établi le : 15/04/2026

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

François DURAND, Évêque de Valence a effectué une visite pastorale à Eygalayes le 16 février à laquelle les maires étaient invités.

La cérémonie de commémoration en l'honneur des maquisards d'Izon a rassemblé de nombreux participants le samedi 21 février.

Le loto de la Mairie organisé en après-midi a bien fonctionné.

Les retours sur le bistrot communal sont excellents. De ce fait les exploitants sont associés aux réunions avec l'architecte destinées à affiner les besoins pour calibrer au mieux les équipements et les puissances électriques.

Michel BOSCO ayant obtenu un permis d'aménager pour deux lots sur la route de Calma, un bornage a été effectué en vue de fixer la limite du domaine public.

Le SMIGIBA a effectué des travaux d'abattage et d'entretien des berges de la Lozance en amont de la Mairie pour prévenir les risques d'inondation. Un accord préalable des propriétaires avait été sollicité. Il est rappelé que les propriétaires sont responsables des dommages causés par le non entretien des berges de leur propriété.

3- ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le vote tardif de la loi de finance entraîne encore des incertitudes sur les dotations. Pour la première fois le Compte Financier Unique qui fusionne le compte de gestion tenu par le Comptable Public et le Compte Administratif établi par la Commune sera présenté.

Ces raisons auxquelles s'ajoute la tenue des élections municipales explique le report du vote du budget au mois d'avril 2026.

Afin de préparer l'élaboration du Budget Primitif, un premier travail sur les dépenses de fonctionnement et liste des projets d'investissement est effectué

Les comptes 2025 font apparaître :

un excédent de fonctionnement de 149 574,83 € pour un déficit d'investissement de 63 829,98 € soit un résultat positif de 85 744,85 €.

L'encours de la dette s'élève à 143 597,41 €.

Après échanges, seront inscrites notamment à la section d'investissement du budget 2026 les opérations suivantes :

réhabilitation du Café PAU, voirie, bâtiments communaux, réaménagement de l'Agence Postale Communale et du Secrétariat de Mairie.

4- DICRIM

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs destiné à informer les citoyens sur les risques présents sur leur territoire et les mesures de prévention et de sécurité à adopter. Il s'accompagne d'un Plan Communal de Sauvegarde.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Ce travail a été réalisé en collaboration avec Laborel et Villebois et l'appui technique de l'association CYPRES.

Un premier travail a été rendu pour examen. Il sera transmis aux conseillers pour un examen détaillé avant validation.

5- DEMANDES DE SUBVENTION

L'association Chaupatine de Lachau et le Club Espérance de Séderon sollicitent une subvention annuelle pour leur fonctionnement. Les subventions seront reconduites en 2026 pour un montant de 50 €. (délibérations n°2026-06 et 2026-07)

6- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Hangar : suite au retour de la DDT, contact a été pris avec la société pour reprise du dossier après les élections.

Communauté de communes : les budgets (Principal, budgets annexes) ont été votés sans d'augmentation des taux. Le SCOT a été adopté. Daniel SPAGNOU, Président de la CCSB est hospitalisé, sa santé s'étant dégradée.

7- QUESTIONS DIVERSES

La Fédération des œuvres laïques de la Drôme (FOL) demande le renouvellement de la convention pour la participation de la Commune au cinéma itinérant Ecran Mobile qui permet d'avoir une séance par mois. La nouvelle convention est approuvée. (délibération n°2026-05)

Noël BELLUE remet deux demandes : l'une concernant l'installation d'un panneau de voirie mentionnant « voie sans issue » sur le chemin de Pé de Miou, la seconde en vue du repositionnement du chemin de Pé de Miou à son emplacement actuel sur le cadastre. Acte est pris de ces deux demandes qui seront examinées par la future commission voirie après installation du Conseil.

Yves BLANC qui n'a pas souhaité se représenter dresse la liste des projets et opérations restant à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et à 19H30 lève la séance qui se poursuit par un moment de convivialité.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet